

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°063/2026 : Modification du nom de la commission thématique communication et culture et Création d'une commission thématique

Fabien CRUVEILLER rappelle que lors du conseil communautaire du 8 avril 2026, les délégués ont délibéré sur la création des 12 commissions thématiques dans le cadre du renouvellement du bureau communautaire et afin de tenir compte des champs d'actions de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, les commissions thématiques sont les suivantes :

Aménagement du territoire
Développement économique
GEMAPI- SPANC
Gestion durable des déchets
Finances
Tourisme, patrimoine et attractivité
Emploi, formation, insertion
Projet de territoire - Projet Social Territorialisé - CISPD
Petite enfance, Enfance et jeunesse
Infrastructures et Transition environnementale
Communication et culture
Sports

Il propose la création d'une commission « *Mutualisation intercommunale des ressources.* » Celle-ci aura vocation à examiner les questions transversales relatives aux ressources intercommunales et communales

Il précise que l'objectif sera de disposer d'une instance dédiée aux moyens d'action, à la simplification administrative partagée, à l'optimisation des ressources et à l'accompagnement des communes, en particulier les plus rurales.

Elle ne se substituera pas aux autres commissions thématiques, mais se coordonnera sur les dossiers ayant un impact sur les moyens humains, matériels l'organisation administrative, la mutualisation des outils et des services, la recherche de financements et les besoins en ressources externes.

Afin de garantir une action effective, il est prévu une collaboration avec toutes les communes de la CCPC et de doter cette commission des mêmes moyens logistiques -

Il annonce que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront mis en place pour évaluer la pertinence et la performance des actions entreprises

À titre opérationnel, cette commission sera chargée notamment de :

- identifier les besoins des communes en appui administratif et RH
- proposer des modalités de mutualisation de moyens, d'outils, d'achats groupés ou de prestations
- accompagner la recherche et la mobilisation de financements et de ressources externes
- contribuer à la simplification des procédures et des documents de travail
- faire remonter les besoins du terrain et proposer des réponses concrètes et adaptées

Il ajoute que la mutualisation sera un levier de continuité du service public, de développement et de sécurisation des fonctions support, de professionnalisation des pratiques et de mise à disposition de compétences qu'une petite commune ne peut pas toujours mobiliser seule.

Par ailleurs, il est également proposé la modification de l'intitulé de la commission « *Communication culture,* » et propose de la nommer « *Culture.* » La communication relèvera de la propre compétence du Président.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 8 avril 2026 portant sur la création des commissions
communauté de communes,

Considérant la proposition de modification de l'intitulé de la commission « Communication culture » afin de voir le nom de cette commission devenir commission « Culture » ;
Considérant la proposition de création de la commission « Mutualisation intercommunale des ressources »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de modifier le nom de la commission Culture en lieu et place de la commission Communication culture
- de créer la commission Mutualisation intercommunale des ressources

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026